RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00577
Numéro SIREN : 829 068 162
Nom ou dénomination : HGPI

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2019 sous le numéro de dépôt 6797

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

HGPI
ZA de l'Eglantier
49610 Mûrs Erigné

V/REF :
N/REF : 2017 B 577 / 2019-B-6797

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 09/05/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2018.

Concernant la société

HGPI
Société à responsabilité limitée
ZA de l'Eglantier
49610 Mûrs Erigné

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-6797 le 09/05/2019

R.C.S. ANGERS 829 068 162 (2017 B 577)

Fait à ANGERS le 09/05/2019,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE D' ANGERS

HGPI
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 621 040,00 €
ZA DE L'EGLANTIER
49610 MÛRS ERIGNÉ

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 09 MAI 2019

R.C.S. ANGERS 829 068 162

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2019

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2017/2018 clos le 30 septembre 2018 qui s'élève à 190 039,57 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice	+ 190 039,57€	
Prélèvement sur les réserves de plus d'un an	/	
Réserve légale		+ 9 502,00 €
Autres réserves		+ 60 537,57 €
Distribution de dividendes		+ 120 000,00 €
	+ 190 039,57 €	+ 190 039,57 €

Le dividende unitaire pour cet exercice sera ainsi fixé à 0,3314 €uros par part sociale.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il a été rappelé que :

- les revenus distribués, à compter du 1er janvier 2018, sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il est indiqué que l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 136-7 du Code de la Sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Les associés reconnaissent avoir été informés qu'en application de l'article L 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été souligné le fait que, conformément à l'article 25 VI de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L 131-6-2 du Code de la Sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts et s'agissant du premier exercice de la société, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la création de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les cogérants

certifié conforme par la gérance.



HGPI
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 621 040,00 €
ZA DE L'EGLANTIER
49610 MÛRS ERIGNÉ

R.C.S. ANGERS 829 068 162

RAPPORT DE LA GERANCE PRESENTÉ

A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2019

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion, pendant l'exercice 2017/2018 clos le 30 septembre 2018, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous allons procéder à la lecture du rapport spécial sur les conventions définies à l'article L.223-19 du code de commerce.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous vous indiquons qu'il s'agit du premier exercice de la société, d'une durée exceptionnelle de 18 mois, ouvert le 14 avril 2017 pour se terminer le 30 septembre 2018.

En tant que société holding animatrice du Groupe, la société HGPI définit les plans stratégiques et s'assure du suivi de leur mise en œuvre. De plus, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés du groupe et s'assure de l'atteinte des résultats.

Nous vous rappelons le périmètre du groupe. La société HGPI détient :

- 100 % des actions de la SAS NEKEN
- 100 % des actions de la SAS DELTA USINAGE
- 100 % des parts sociales de la SARL NK3D.

Par ailleurs, la société HGPI est :

- Présidente de la SAS NEKEN
- Présidente de la SAS DELTA USINAGE

Aussi, les cogérants, Messieurs Philippe BOCHEREAU et Benoît BEAUMONT, sont également cogérants de la SARL NK3D.

Les opérations réalisées par la société au cours de l'exercice 2017/2018 et son évolution prévisible peuvent se résumer ainsi :

I -RAPPORT D'ACTIVITE (€)

	30/09/2018 18 mois
Production vendue	+ 704 805
Autres achats et charges externes	- 62 846
Impôts et taxes	- 34 846
Charges de personnel	- 605 592
Autres produits	+ 11
Dotations aux amortissements et provisions	/
Charges diverses de gestion	- 5
RESULTAT D'EXPLOITATION	**+ 1 527**
RESULTAT FINANCIER	+ 188 024
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 489
Impôt sur les bénéfices	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	**+ 190 040**

Sur l'activité du groupe, voici le compte-rendu de l'activité des filiales :

Chiffres au 30/09/2018	SAS NEKEN	SAS DELTA USINAGE	SARL NK3D
Chiffre d'affaires	4 273 911 €	6 008 898 €	494 697 €
Marge brute	2 415 561 €	3 135 172 €	482 547 €
Charges externes	1 427 491 €	1 631 908 €	269 744 €
Impôts et taxes	35 527 €	53 683 €	19 178 €
Charges de personnel	704 489 €	905 238 €	44 928 €
Dotations et reprises aux amort. et aux prov.	54 112 €	- 362 531 €	55 186 €
Résultat d'exploitation	+ 253 778 €	+ 1 023 321 €	+ 126 132 €
Résultat financier	- 5 737 €	- 8 885 €	- 7 732 €
Résultat exceptionnel	+ 5 501 €	+ 18 340 €	+ 810 276 €
IS et crédit d'impôts	59 973 €	282 861 €	49 422 €
Résultat net	+ 193 568 €	+ 749 916 €	+ 879 254 €

Concernant la SAS NEKEN, l'exercice 2017/2018 est caractérisé par :

- La hausse du chiffre d'affaires de + 13 % qui s'explique par un développement des volumes traités.
- Le résultat net progresse de + 75 % et s'établit à + 193 568 €.

Concernant la SAS DELTA USINAGE, l'exercice 2017/2018 est caractérisé par :

- La hausse du chiffre d'affaires de + 8 % qui s'explique par une augmentation des volumes traités et le développement d'un nouveau produit (système de suspension) qui ouvre de nouveaux marchés.
- Le litige KTM a trouvé une issue sur l'exercice. Des avoirs ont été émis et la reprise de la provision pour risque a été effectuée.
- Le résultat net a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent.
- La société a procédé à une réduction de capital par rachat de ses propres actions.

Concernant la SARL NK3D, l'exercice 2017/2018 est caractérisé par :

- Un tassement du chiffre d'affaires de – 12 %
- Un résultat exceptionnel à hauteur de + 810 276 € du fait de la cession des actions de la SAS DELTA USINAGE
- Un résultat net important du fait du résultat exceptionnel.

II - SITUATION FINANCIERE

La capacité d'autofinancement dégagée au terme de l'exercice s'élève à 194,5 K€.

Le fonds de roulement net, à la date de clôture, était positif de 793,6 K€.

III - EVENEMENTS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE

Aucun événement important intervenu depuis la clôture de l'exercice ne mérite d'être signalé.

IV - EVOLUTION PREVISIBLE

Compte tenu du marché sur lesquels se positionnent les différentes sociétés du groupe, voici les objectifs de chiffres d'affaires de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2018 :

-SARL HGPI : 527 K€
-SAS NEKEN : 4 275 K€
-SAS DELTA USINAGE : 6 010 K€
-SARL NK3D : 500 K€

Au sein du groupe, il est envisagé de porter une nouvelle activité en lien avec les autres déjà présentes (forgeage, matriçage, usinage). Il s'agit de développer l'extrusion de tubes alu pour alimenter les filiales du groupe en matières premières. Cela se fait dans une optique de recherche d'indépendance vis-à-vis des fournisseurs de matières premières tant sur les quantités que sur les prix et les délais de livraison.

V - PRISE DE PARTICIPATION

Au 30 septembre 2018, la SARL HGPI détient la totalité des parts sociales et actions des sociétés NEKEN, DELTA USINAGE et NK3D.

Filiales	Capitaux Propres [1]	Quote-part Capital Social	C.A. dernier Exercice	Résultat Dernier exercice
Plus de 50% du capital détenu				
NEKEN	1 675 719 €	100,00 %	4 273 911 €	193 568 €
DELTA USINAGE	1 053 706 €	100,00%	6 008 898 €	749 916 €
NK3D	1 635 415 €	100,00 %	494 697 €	879 254 €

[1] Capitaux Propres = Capital + Réserves + Résultat de l'exercice + provisions réglementées

VI - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE

Le capital social, qui s'élève à 3 621 040,00 €uros, est composé de 362 104 parts sociales de 10 € de valeur nominale réparties entre 2 associés.

VII - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2017/2018 clos le 30 septembre 2018 qui s'élève à 190 039,57 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice	+ 190 039,57€	
Prélèvement sur les réserves de plus d'un an	/	
Réserve légale		+ 9 502,00 €
Autres réserves		+ 60 537,57 €
Distribution de dividendes		+ 120 000,00 €
	+ 190 039,57 €	+ 190 039,57 €

Le dividende unitaire pour cet exercice sera ainsi fixé à 0,3314 €uros par part sociale.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous rappelons que :

- les revenus distribués, à compter du 1er janvier 2018, sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous indiquons que l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous précisons que, conformément aux dispositions de l'article L 136-7 du Code de la Sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Vous reconnaissez avoir été informés qu'en application de l'article L 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Nous vous soulignons le fait que, conformément à l'article 25 VI de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L 131-6-2 du Code de la Sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

VIII- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts et s'agissant du premier exercice de la société, nous vous précisons qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la création de la société.

Nous souhaitons que ces diverses informations emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Les cogérants



Greffe

ARG Conseil

Eric DESBUQUOIS
David BIOTTEAU
Experts Comptables

GROUPE EXCEL
Association d'Experts-Comptables Indépendants

SARL HGPI

ZA de l'Eglantier

49610 MURS ERIGNE

HOLDING

Exercice du 14/04/2017 au 30/09/2018

Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	30/09/2018 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 621 040		3 621 040	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**3 621 040**		**3 621 040**	
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	160 000		160 000	
	Autres créances	87 640		87 640	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000	4 505	195 495	
	DISPONIBILITES	407 641		407 641	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**855 281**	**4 505**	**850 776**	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**4 476 321**	**4 505**	**4 471 816**	

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Certifié conformes par la gérance.

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2018	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 621 040	
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**190 040**	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**3 811 080**	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	261	
	Emprunts et dettes financières divers	599 146	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 284	
	Dettes fiscales et sociales	57 045	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**660 736**	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**4 471 816**	

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	190 039,57	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	61 590	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	261	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros** — **30/09/2018**

		France	Exportation	18 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	704 805		704 805	
	Montant net du chiffre d'affaires	**704 805**		**704 805**	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			11	
	Total des produits d'exploitation (1)			**704 816**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			62 846	
	Impôts, taxes et versements assimilés			34 846	
	Salaires et traitements			426 233	
	Charges sociales du personnel			10 996	
	Cotisations personnelles de l'exploitant			168 363	
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			5	
	Total des charges d'exploitation (2)			**703 289**	
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**1 527**	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2018	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 527**	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	200 578	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	742	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**201 320**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 505	
	Intérêts et charges assimilées (4)	8 791	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**13 296**	
	RESULTAT FINANCIER	**188 024**	
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**189 551**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	489	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**489**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**489**	
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**906 624**	
	TOTAL DES CHARGES	**716 585**	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**190 040**	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Faits caractéristiques de l'exercice

Il s'agit du 1er exercice comptable, soit du 14/04/2017 au 30/09/2018

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 471 816** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **906 624** euros et un total **charges** de **716 585** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **190 040** euros.

L'exercice considéré débute le **14/04/2017** et finit le **30/09/2018.**
Il a une durée de **18** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (règlement CRC 2004-06)

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification autorisée pour les PME. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'usage et non sur la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables.

Immobilisations incorporelles

Néant.

Immobilisations corporelles

Néant

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (ou titre de participation) sont évaluées à leur coût d'achat. Lorsque la valeur actuelle à la date de clôture est inférieure à la valeur d'actif brut, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Stocks et en cours
Neant.

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virem t p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			3 621 040			3 621 040
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**3 621 040**			**3 621 040**
	TOTAL			**3 621 040**			**3 621 040**

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	30/09/2018	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS NEKEN		1 675 719	100,00	193 568
SAS DELTA USINAGE		1 053 706	100,00	749 916
SARL NK3D		1 635 415	100,00	879 254
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	30/09/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	160 000	160 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48	48	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	790	790	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 475	1 475	
	Groupe et associés	85 327	85 327	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**247 640**	**247 640**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	261	261		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 284	4 284		
	Personnel et comptes rattachés	14 642	14 642		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 773	14 773		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 667	26 667		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	964	964		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	599 146			599 146
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**660 736**	**61 590**		**599 146**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	219 227			

Capital et Personnel

Capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 362104 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros.

Effectif

L'effectif à la clôture de l'exercice est constitué de 1 salarié.

Engagements en matière de pensions complémentaires de retraites et indemnités assimilées

Ces engagements n'ont pas été comptabilisés au bilan sous forme de provision. Ils sont évalués, charges incluses, à la clôture de l'exercice à 2 473€.

L'indemnité de départ en retraite a été faite en euros actuels en fonction notamment de :

- la législation sociale
- l'âge des salariés
- leur ancienneté dans l'entreprise
- leur rémunération actuelle

Ce chiffre a été pondéré d'un coefficient pour tenir compte de la probabilité que chaque salarié soit encore présent dans l'entreprise à l'âge théorique de départ en retraite.

Crédit d'impôt compétitivité des enteprises (CICE)

Comme préconisé par l'OEC et le CNCC, le CICE relatif aux rémunérations versées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 et répondant aux critères requis, a été comptabilisé pour un montant de 0 euros.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		30/09/2018
Total des Produits à recevoir		**121 475**
Autres créances clients		**120 000**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*120 000*	
Autres créances		**1 475**
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	*1 475*	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2018**

Total des Charges à payer		**37 663**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**261**
INTERETS COURUS A PAYER	*261*	
Emprunts et dettes financières divers		**5 785**
INTERETS CPTE COURANT A PAYER	*5 785*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**3 660**
FOURNISSEURS FACTURES A PAYER	*3 660*	
Dettes fiscales et sociales		**27 957**
CONGES A PAYER	*2 952*	
PERSONNEL CHARGES A PAYER	*11 690*	
CHARGES SOC S/ CONGES A PAYER	*1 280*	
ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER	*11 071*	
ETAT CHARGES A PAYER	*964*	